



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2023

N° B04_05_2023_09 - Attribution d'une subvention à la Fédération des marchés de bétail vif pour son évènement du 16 mai 2023 (annexes)

Annexe(s) :

- *Courrier sollicitation Subvention FMBV*
- *Contrat d'Engagement Républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	21	1	22	8

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 27 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

GUERY Patrice (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BRILLAUD Chantal, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, FOUCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, NIVELLE Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Attribution d'une subvention à la Fédération des marchés de bétail vif pour son évènement du 16 mai 2023 (annexes)

Annexe(s) :

- *Courrier sollicitation Subvention FMBV*
- *Contrat d'Engagement Républicain*

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle

peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif a sollicité la communauté de communes le 04/04/2023 afin de bénéficier d'une subvention.

Cette association organise son assemblée générale dans un lieu différent chaque année. La commune de Lezay, réputée pour son marché aux veaux, a été retenue pour accueillir l'assemblée générale de cette fédération pour l'année 2023. Une centaine de marchés aux bestiaux en France sont invités à cet évènement.

Le rôle de cette fédération dans la promotion de l'élevage et de la filière viande est indéniable et lui donne une visibilité française et européenne. L'accueillir sur le territoire est une opportunité pour faire découvrir l'excellence de l'agriculture et le tissu économique de Mellois en Poitou. Cet évènement s'inscrit dans les actions du Projet Agricole et Alimentaire Territorial de Mellois en Poitou,

Le programme est composée de deux journées, dont une journée de découverte du territoire avec notamment la visite de la Coopérative Laitière de la Celle et d'un site touristique.

Une subvention de 1 000 € est proposée pour soutenir cet évènement. Elle sera versée en une seule fois, sur présentation d'un bilan descriptif du programme effectivement réalisé.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N° 9 : "La décision sur l'attribution de subventions aux associations dans la limite de 23 000 € en application du règlement cadre approuvé par délibération du conseil de communauté sous réserve que les crédits soient inscrits au budget " ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique qui comporte un volet sur l'agriculture et l'alimentation sous la forme du Projet Agricole et Alimentaire Territorial et qui identifie la filière animale comme étant prioritaire ;

Vu l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 20/04/2023 ;

Vu le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations non conventionnées ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la subvention de 1 000 € à la Fédération française des marchés de bétail vif pour l'organisation d'un programme de deux jours sur Lezay et le territoire de Mellois en Poitou à l'occasion de son assemblée générale annuelle ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET